

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

AMENDEMENT

N° I-CF1108

présenté par
M. Bataille et M. Castellani

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--